

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 12.07.2025

Révision: 12.07.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** TENSTAR

· **UFI:** 1VV2-T0A1-Q00X-YCQ0

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

JT Agro Europe sp. z o.o.

Gate A, Aleja Grunwaldzka

472 80-309 Gdańsk, Poland

info@jtcrop.com

Distribué par:

Ascenza France, SAS

Immeuble Odyssée N°2-12 rue du Chemin des Femmes

91300 Massy - France

Tél.: + 33 (0) 1 69 53 98 89 - Fax: + 33 (0) 9 70 61 33 45

Only Representative:

Serium Consulting Ltd, 12 Canterbrook, Navan Co. Meath, Ireland.

Email: ollie@serium.ie

Tel: +353 87 980 5312

· **Service chargé des renseignements:** service de sécurité des produits

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 12.07.2025

Révision: 12.07.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: TENSTAR

(suite de la page 1)



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

N,N-diméthyldécane-1-amide
tébuconazole (ISO)

· **Mentions de danger**

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 12.07.2025

Révision: 12.07.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: TENSTAR

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires:

SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3: : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

SPe 1: Pour protéger (les eaux souterraines/les organismes du sol), ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit

contenant Tèbuconazole ou la famille de Tèbuconazole plus de 1/12.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**· Composants dangereux:**

CAS: 14433-76-2	N,N-diméthyldécane-1-amide ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412 ATE: LD50 oral: 500 mg/kg	50-100%
CAS: 107534-96-3 ELINCS: 403-640-2	tébuconazole (ISO) ⚠ Repr. 2, H361d; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302 ATE: LD50 oral: 500 mg/kg	25%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 12.07.2025

Révision: 12.07.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: TENSTAR

(suite de la page 3)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - *Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:* Aucune exigence particulière.
 - *Indications concernant le stockage commun:* Pas nécessaire.
 - *Autres indications sur les conditions de stockage:* Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - *Classe de stockage (TRGS):* 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 12.07.2025

Révision: 12.07.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: TENSTAR

(suite de la page 4)

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

· **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protection latérale (EN 166).



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35"/o d'un poids de base de 230 g/m* ou plus avec traitement déperlant

EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3), porté par-dessus le vêtement de protection.

Combinaison à porter comme indiqué ci-dessus ;

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**

· État physique	Liquide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	185 °C (61791-12-6 Ricinusölethoylat)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 12.07.2025

Révision: 12.07.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: TENSTAR

(suite de la page 5)

· Densité (15°C)	Non déterminée.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0,0 g/l
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

(suite page 7)

— FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 12.07.2025

Révision: 12.07.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: TENSTAR

(suite de la page 6)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Oral	LD50	593 mg/kg
14433-76-2 N,N-diméthyldécane-1-amide		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
107534-96-3 tébuconazole (ISO)		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.
· Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 12.07.2025

Révision: 12.07.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: TENSTAR

(suite de la page 7)

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

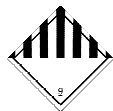
· **Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP10	Toxique pour la reproduction
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR, IMDG, IATA** UN3082· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

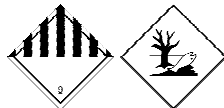
· **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (tebuconazole (ISO))

· **IMDG, IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Tebuconazole (ISO))

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR, IMDG**

· **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.

· **Étiquette** 9

· **IATA**

· **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.

· **Label** 9

· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA** III· **14.5 Dangers pour l'environnement**· **Marquage spécial (IATA):** Signe conventionnel (poisson et arbre)· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 90

Attention: Matières et objets dangereux divers.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 12.07.2025

Révision: 12.07.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: TENSTAR

(suite de la page 8)

· <i>No EMS:</i>	F-A,S-F
· <i>catégorie de stockage</i>	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· <i>ADR</i>	
· <i>Quantités limitées (LQ)</i>	5L
· <i>Quantités exceptées (EQ)</i>	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· <i>Catégorie de transport</i>	3
· <i>Code de restriction en tunnels</i>	(-)
· <i>IMDG</i>	
· <i>Limited quantities (LQ)</i>	5L
· <i>Excepted quantities (EQ)</i>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TÉBUCONAZOLE (ISO)), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Aucun des composants n'est compris.
· Directive 2012/18/UE
· <i>Substances dangereuses désignées - ANNEXE I</i> Aucun des composants n'est compris.
· <i>Catégorie SEVESO E2</i> Danger pour l'environnement aquatique
· <i>Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t</i>
· <i>Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t</i>
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· <i>Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)</i>
Aucun des composants n'est compris.
· <i>Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT</i>
Aucun des composants n'est compris.
· <i>Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues</i>
Aucun des composants n'est compris.
· <i>Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers</i>
Aucun des composants n'est compris.
· Prescriptions nationales:
· <i>VOC (CE) 0,00 %</i>

(suite page 10)

— FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 12.07.2025

Révision: 12.07.2025

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: TENSTAR

(suite de la page 9)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Clause de non-responsabilité**

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations pertinentes pour la sécurité. Les informations sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la révision, cependant, elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit, des informations sur le produit ou des spécifications du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Ce document n'est valable que sous sa forme inchangée. En cas de modifications apportées par des tiers, l'exposant n'assume aucune responsabilité quant à la forme et au contenu ou aux dommages ou réclamations découlant de ces modifications. L'information n'est pas transférable à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans la présente fiche de données de sécurité est mélangé, malaxé ou transformé avec d'autres matériaux ou est soumis à une transformation, les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne peuvent être transférées au nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse. La fiche de données ne libère pas l'utilisateur de l'obligation de s'assurer qu'il agit conformément à toutes les réglementations en rapport avec son activité.

Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contact: FDS personne habilitée**Numéro de la version précédente:** 1.1**Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- ATE: Acute toxicity estimate values (ETA)Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**